

Zoning By-law Amendment Proposal Summary

File Number: D02-02-24-0082

Date: January 6, 2025

Applicant: Jenny Kluke

Comments due date: February 3, 2025

Applicant E-mail: jennifer.kluke@ottawa.ca

Planner: Solé Soyak

Applicant Phone Number: 613-894-7654

Ward: 10 - Gloucester-Southgate

Owner: City of Ottawa

Ward Councillor: Jessica Bradley

Site Location

250 Forestglade Crescent.

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received a Zoning By-law Amendment application to construct a two-and-a-half-storey residential care facility with 30 transitional housing beds for Inuit women and children.

Proposal Details

The subject site is at the northeast corner of Forestglade Crescent and Blohm Drive. The lot has an area of 0.23 hectares and is currently vacant. Surrounding features include a multi-use pathway to the north and west of the site and low-rise residential dwellings to the south, east and west.

The site is zoned R3L (Residential Third Density, Subzone L). The proposed zoning amendment seeks to add a site-specific exception to permit a Residential Care Facility and to increase the maximum building height to 11.5 metres from permitted 10.7 metres; all other zoning performance standards as per the R3L zone will remain.

The proposed development is a two-and-a-half-storey residential care facility with 13 units and a total of 30 beds. The ground floor includes a communal kitchen, living space, offices, washrooms and programming space. Ten surface parking spaces are proposed with access from Forestglade Crescent.

Related Planning Applications

N/A

Timelines and Approval Authority

The "On Time Decision Date", the target date the Zoning By-law Amendment application will be considered by the City's Planning and Housing Committee, is March 2025.

Submission Requirements

If a person or public body would otherwise have an ability to appeal the decision of Council of the City of Ottawa to the Ontario Land Tribunal but the person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body is not entitled to appeal the decision.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Land Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed development, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D02-02-24-0082 in the subject line.
 - a. Please note, comments will continue to be accepted after the initial comment period due date noted above. However, comments received after the above date may not be reflected in the staff report.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at ottawa.ca/devapps.
3. If you wish to be notified of the decision on the application, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

Solé Soyak, Development Review Planner
Planning, Development, and Building Services Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-315-1597
Sole.Soyak@ottawa.ca

Modification du Règlement de zonage Sommaire de la proposition

N° de dossier : D02-02-24-0082

Date : 6 janvier 2025

Requérant : Jenny Kluge

Date limite des commentaires : 3 février 2025

Courriel du requérant : jennifer.kluge@ottawa.ca

Urbaniste : Solé Soyak

N° de tél. du requérant : 613-894-7654

Quartier : 10 - Gloucester-Southgate

Propriétaire : City of Ottawa

Conseillère : Jessica Bradley

Emplacement du site

250, croissant Forestglade.

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu une demande de modification du *Règlement de zonage* afin de construire un établissement de soins pour bénéficiaires internes de deux étages et demi comprenant 30 lits pour des logements de transition pour les femmes et les enfants inuits.

Détails de la proposition

Le bien-fonds en question se trouve à l'angle nord-est du croissant Forestglade et de la promenade Blohm. Le lot s'étend sur 0,23 ha et est actuellement vacant. Aux alentours se trouvent un sentier polyvalent au nord et à l'ouest de la propriété et des habitations résidentielles de faible hauteur au sud, à l'est et à l'ouest.

L'emplacement est désigné R3L (zone résidentielle de densité 3, sous-zone L). La modification du zonage proposée vise à ajouter une exception propre au site afin de permettre la construction d'un établissement de soins pour bénéficiaires internes et à augmenter la hauteur maximale des bâtiments de 10,7 mètres à 11,5 mètres; toutes les autres normes de rendement en matière de zonage conformes à la désignation R3L resteront inchangées.

L'aménagement proposé est un établissement de soins pour bénéficiaires internes de deux étages et demi composé de 13 unités et d'un total de 30 lits. Le rez-de-chaussée comprend une cuisine commune, un espace de vie, des bureaux, des toilettes et un espace consacré aux programmes. Dix places de stationnement en surface, accessibles à partir du croissant Forestglade, sont proposées.

Demandes d'aménagement connexes

S.O.

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande sera considérée par le Comité de la planification et du logement de la Ville, est fixée au mars 2025.

Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public avait par ailleurs la capacité d'interjeter appel de la décision de au Conseil municipal de la Ville d'Ottawa devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, mais que la personne ou l'organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que l'approbation ne soit accordée, la personne ou l'organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que l'approbation ne soit accordée, la personne ou l'organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisi le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone de l'aménagement proposé et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le n° de dossier D02-02-24-0082 dans la ligne objet.
 - a. Veuillez noter que les commentaires seront encore acceptés après la date limite de commentaires susmentionnée. Toutefois, les commentaires reçus après cette date ne seront pas nécessairement pris en compte dans le rapport du personnel.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à ottawa.ca/demdam.
3. Si vous voulez être avisé de la décision concernant la demande, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Evode Rwagasore, urbaniste responsable des projets d'aménagement
Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment
Ville d'Ottawa
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
Tél. : 613-580-2424, poste 16483
Evode.Rwagasore@ottawa.ca

Location Map/ Carte de l'emplacement



D02-02-24-0082	24-1458-Y
I:\CO\2024\ZKP\Forestglade250	
<small>©Parcel data is owned by Terranet Enterprises Inc. and its suppliers. All rights reserved. May not be produced without permission. THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY. ©Les données de parcelles appartiennent à Terranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CE CI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE.</small>	
REVISION / RÉVISION - 2025 / 01 / 03	

LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION
ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE

250 crois. Forestglade Crescent

